



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

**GUIDE
METHODOLOGIQUE
POUR LA CONCEPTION
LE DEPOT ET LE
FINANCEMENT
DES PROJETS
PEDAGOGIQUES
1^{ER} DEGRE**



La démarche « **Notre école, faisons-la ensemble** » s'adresse à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, sous la responsabilité du directeur d'école et se traduit par l'organisation de temps d'échanges ouverts sur la vie et le fonctionnement de leur école.

Cette concertation peut se traduire par la réalisation ou l'adaptation d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'école, au plus près des besoins des élèves, dont l'ambition **pourra être soutenue par la mobilisation d'un fonds d'innovation pédagogique** d'au moins 500 millions d'euros.

Elle se compose de trois étapes et **s'appuie sur le travail effectué autour du renouvellement du projet d'école.**

1ère étape : la concertation initiale

Principes :

Sous la responsabilité du directeur d'école, les discussions associent les personnels, les élèves, leurs parents, les collectivités territoriales, les services déconcentrés et l'ensemble des partenaires qui le souhaitent. Cette discussion permet de partager la situation actuelle de l'école ou de l'établissement, ses caractéristiques, ses succès et ses objectifs. Elle permet de faire émerger des idées d'évolution ou de transformation.

Dès à présent, sous le pilotage du directeur d'école, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche **en ayant la possibilité de bénéficier d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale** (cf. infographie jointe « Besoin d'accompagnement »).

Formalisation :

Rédaction des parties 1, 2 et 3 du guide de rédaction du projet d'école.

2ème étape : l'élaboration d'un projet pédagogique au service de la réussite des élèves

Principes :

Les écoles qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école. Ce projet, pluriannuel, ne répond pas à un cahier des charges préétabli mais fixe, sur tout ou partie des trois dimensions fondamentales (excellence, égalité, bien-être), les priorités de la communauté éducative et le plan d'action permettant de les réaliser.

Formalisation :

Rédaction d'une fiche action « Axes de développement préconisées, plan d'actions et plan de formation associé » issue de la quatrième partie du guide de rédaction du projet d'école

3ème étape : Dépôt du projet

Principes :

Les écoles qui le souhaitent et dont le projet pédagogique nécessite un soutien financier bénéficiant d'un accompagnement de la part des autorités académiques et de crédits du Fonds d'innovation pédagogique. Ce soutien peut être sollicité à tout moment, l'élaboration des projets n'étant pas contrainte par un calendrier, et peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet.

La démarche accepte évidemment le droit à l'erreur : certaines expérimentations pourront évoluer et ne pas rester dans leur forme initiale. Une information à votre IEN pour prise de connaissance et échanges sera donc nécessaire.

Formalisation :

Le dépôt du projet se fait sur le portail dédié à l'adresse suivante : Lien de connexion : https://analyses-educenquete.adc.education.fr/DGESCO-B12/NEFE_depot/Deposant.htm

Login : Dijon

Mot de passe : PM43

Attention : Je garde bien mes identifiants de connexion (clé de saisie que vous recevrez par mail lors de votre première connexion sur la plate-forme nationale ; pensez à enregistrer votre ouverture de projet)